



**PLATEFORME INDUSTRIELLE INTERNATIONALE
DE DIAMNIADIO -P2ID-**

SOMMAIRE

PROMOTEUR DEVELOPPEUR	3
PLATEFORME INDUSTRIELLE INTERNATIONALE DE DIAMNIADIO.	4
CONDITIONS ADMINISTRATIVES & FINANCIERES	5
A. CONSTITUTION DU DOSSIER	5
B. CRITERES D'ELIGIBILITE	6
C. PROCEDURES ADMINISTRATIVES	6
D. PROCESSUS D'INSTALLATION	7
E. PROCEDURES FINANCIERES	8

PROMOTEUR DEVELOPPEUR

Raison sociale Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites Industriels

Statut juridique Agence d'appui aux entreprises

Date de création Décret 2002-981

Directeur Général Oumar REMY TOURE

Siège social
Pôle Urbain de Diamniadio
PLATEFORME INDUSTRIELLE INTERNATIONALE
Immeuble Administratif 1^{er} étage

B.P 4112 Dakar (Sénégal)

Téléphone (221) 33 869 97 32

Fax (221) 33 867 99 59

**Email investisseur :
Contact** plateformes@aprosi.sn

Sites Internet www.aprosi.sn
www.gouv.sn

Missions Principales

- ⇒ Développer des infrastructures modernes conformes aux normes internationales
- ⇒ Aménager et Promouvoir des pôles industriels durables
- ⇒ Attirer les investissements nationaux et étrangers
- ⇒ Soutenir l'innovation et la Recherche Développement
- ⇒ Accompagner les entreprises pour une plus grande compétitivité
- ⇒ Assurer la bonne gestion et la maintenance des sites

PLATEFORME INDUSTRIELLE INTERNATIONALE DE DIAMNIADIO-P2ID

1. DESCRIPTION

- ⇒ **Statut :** Zone Économique Spéciale 'ZES'
- ⇒ **Superficie :** 53 ha (voir plan de masse en annexe)
- ⇒ **Vocation :** Développement de la production industrielle manufacturière non polluante à haute intensité de main d'œuvre destinée à l'exportation ou l'import de substitution



2 CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES & FINANCIERES

A. Constitution du dossier

Nous précisons toutefois que l'attribution définitive sera conditionnée par une **demande d'affectation** matérialisée par le versement des **frais de dossiers de Réservation** et le **Versement des frais techniques d'Ouverture de dossier** après acceptation.

Cette option ferme sera aussi matérialisée par :

- ⇒ Le dépôt du Formulaire d'Évaluation
- ⇒ La notification officielle d'attribution de la Direction Générale
- ⇒ Le respect des délais d'installation /de construction
- ⇒ Le respect des cahiers des charges et du Règlement Intérieur
- ⇒ Le dépôt de l'Étude d'Impact Environnemental

Les documents administratifs du projet devront être joints avec le formulaire d'évaluation en trois (03) exemplaires :

- ⇒ Les statuts
- ⇒ le RC
- ⇒ le NINEA
- ⇒ Le business plan
- ⇒ Les modalités et preuves de financement
- ⇒ L'étude d'impact environnemental et social
- ⇒ Les travaux à réaliser
- ⇒ Le calendrier de réalisation des travaux
- ⇒ Une déclaration sur l'honneur
- ⇒ L'engagement à se conformer aux normes applicables en matière de protection de l'environnement, de santé et de sécurité en vigueur dans la zone

B Critères d'Éligibilité

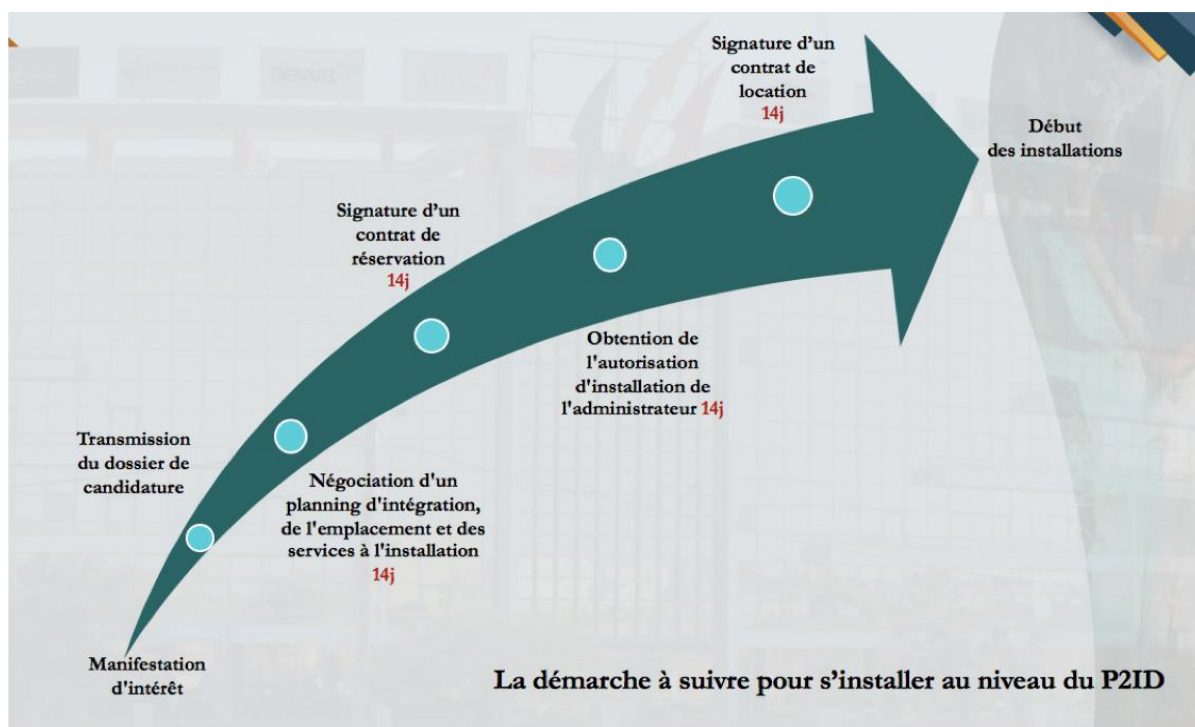
- ⇒ ENTREPRISE NON POLLUANTE
- ⇒ INVESTISSEMENT MINIMAL: 500 millions FCFA
- ⇒ EMPLOI MINIMAL: 05 emplois /100 m² de bâtiment occupé
- ⇒ EXPORTATION MINIMALE: 50%

C Secteurs d'Activités éligibles

- ⇒ Confection, Textile, Habillement, Chaussures
- ⇒ Electronique et Electricité
- ⇒ Services
- ⇒ Agro-alimentaire
- ⇒ Industrie pharmaceutique
- ⇒ Industrie aéronautique
- ⇒ Industrie automobile
- ⇒ Fabrication de mobiliers et électroménager...

D Processus d'installation : 14 jours

- ⇒ Renseignement de la fiche d'identification (questionnaire) en donnant le maximum d'informations sur l'entreprise et le projet. (Activités, taille, historique, projet en cours, références, superficie sollicitée, emplois...)
- ⇒ Evaluation par le comité de sélection du promoteur
- ⇒ Signature du contrat de réservation
- ⇒ Délivrance de l'agrément par l'administrateur
- ⇒ Signature du contrat de location
- ⇒ Démarrage de l'installation



E. Conditions financières

1. DEMANDE D'AFFECTATION DE BATIMENT, BUREAUX OU TERRAINS NUS ADRESSEE AU DIRECTEUR GENERAL
2. FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER (NON REMBOURSABLE) : **50 000 FCFA.** (76,22 € / 90, 30 \$)
(Par espèces /chèque/ virement)
N*Compte : BICIS P2ID SN 010 11415 00060170002172
3. FRAIS DE DOSSIER DE RESERVATION (après acceptation) : **300 000 FCFA** (458 € / 542 \$)
4. ACQUISITION BATIMENT ET TERRAIN EN LOCATION / 25 ANS :
COUTS DE LOCATION :

♣ Location Bâtiments :	2.000 FCFA	(3.05 € / 3,61\$ / m ² /month)
♣ Location Bureaux :	2.500 FCFA	(3.81 € / 4,51\$ / m ² /month)
♣ Terrains viabilisés :	80 FCFA	(0.12 € / 0,14 \$ /m ² /month)
5. COUTS DE GESTION ADDITIONNELS (janvier 2023):

♣ Terrain bâti :	250 FCFA	(0.38 € / 0,41 \$/m ² / month)
♣ Terrain viabilisé :	20 FCFA	(0.03 € / 0, 03 \$/m ² /month)

Nous précisons toutefois que l'attribution définitive sera conditionnée par une **Lettre de demande d'affectation** matérialisée par le versement des **frais de dossiers de Réservation** et le **Versement des frais techniques d'Ouverture de dossier** après acceptation.

Cette option ferme sera aussi matérialisée par :

- ⇒ Le dépôt du Formulaire d'Évaluation
- ⇒ La notification officielle d'attribution de la Direction Générale
- ⇒ Le respect des délais de construction
- ⇒ Le respect des cahiers des charges et du Règlement Intérieur
- ⇒ Le dépôt de l'Étude d'Impact Environnemental

Les documents administratifs du projet devront être joints avec le formulaire d'évaluation en (03) exemplaires.

Je déclare avoir lu les conditions administratives et financières

Signature

Nom & Qualité :